

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Publié le 26/06/2025

Conseil Syndical

Session du 18 juin 2025

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Grégory BASIN - Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – François FOURCHES – Thibaut GUIGUE a donné mandat à Martine BERNON – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE a donné mandat à Jean-Marc VIAL – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX - Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Josette REMY - Edouard SIMONIAN – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU – Daniel ROCHAIX a donné mandat à Michel DYEN – Olivier ROGNARD -

Excusés : Marie BENEVEISE – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Vincent MIGUET – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Benoît PERROTON – Thierry REPENTIN – Alain THIEFFENAT – Luc BERTHOUD - Robert AGUETTAZ -

Pouvoirs : 0

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : Grégory BASIN

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 12/06/2025

Délibération N° C25-52

PAE LES SOURCES

RETROCESSION DES OUVRAGES DE LA ZAC ET DE LA VOIRIE DE LIAISON SUD VERS LES COMBARUCHES AU PROFIT DE GRAND LAC

Rapport au Conseil Syndical

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, présidente, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement du parc d'activités économiques des Sources situé sur les communes de Grésy-sur-Aix et Aix-les-Bains.

Le parc des Sources, dont les travaux ont été achevés en 2022, s'étend sur 10 hectares dans un axe nord-sud qui assure également la desserte routière de la zone des Combaruches et des hauts d'Aix-les-Bains.

Ce parc d'activités, développé sous une procédure d'aménagement de ZAC, propose 16 lots de 2 000 à 12 000 m², et a vocation à accueillir des activités industrielles et de services à l'industrie.

L'aménagement des équipements publics de la ZAC des Sources (route, réseaux, voie verte, hydraulique, etc.) est financé par les recettes de commercialisation.

Les équipements publics réalisés sont remis par tranche ou en totalité aux collectivités compétentes.

Tout au long de la vie du PAE, Chambéry-Grand Lac économie garde à sa charge l'entretien des parcelles en cours de commercialisation. Les parcelles vendues ou faisant l'objet d'un bail à construction sont ensuite entretenues par le futur acquéreur ou preneur à bail. L'ASL (Association Syndicale Libre) constituée sur le PAE des Sources pourra à l'avenir engager une action d'entretien mutualisée des espaces publics et privés.

Il est précisé qu'à l'issue de la commercialisation d'un PAE, l'opération comptable est close, et en cas de déficit, les agglomérations sont appelées en participations financières selon les règles définies à Chambéry-Grand Lac économie.

Sur le plan technique, la réception des travaux a été prononcée le 21 juin 2022 sans réserve. L'installation des réseaux a été conçue et réalisée en lien et selon les prescriptions des concessionnaires (Enedis, GRDF, Grand Lac, etc.). Les réseaux humides (AEP, EU, EP) et les arrêts de bus sont déjà, dès la réception des travaux prononcée, sous compétence de Grand Lac.

Compte tenu de la réalisation complète des équipements publics du PAE des Sources (à l'exception de la couche de finition de la voirie de la ZAC), ainsi que ceux situés entre le PAE des Sources jusqu'au giratoire sud de liaison avec le PAE des Combaruches, il est donc proposé de procéder à une remise d'ouvrages au profit de la communauté d'agglomération de Grand Lac. Cette remise d'ouvrages fera l'objet de deux procès-verbaux dressés entre les collectivités compétentes, l'un pour la remise des ouvrages de la ZAC et l'autre pour la remise de la voirie de liaison sud vers le PAE des Combaruches.

La remise porte sur l'ensemble des réseaux secs, humides, de la voirie et ses accotements, réalisés conformément au programme des équipements publics définis dans le dossier de réalisation de la ZAC, ainsi que la voirie de liaison, dans la continuité sud de la rue Charles Luguet. Les plans des ouvrages figurent dans les projets de procès-verbaux ci-annexés.

Grand Lac sera désormais responsable des ouvrages remis, et en assurera la garde, ainsi que l'entretien et la gestion, pour les parties d'ouvrages lui incombant, avec possibilité d'en confier l'entretien en gestion aux communes concernées.

Conformément à cette remise d'ouvrages, il convient de transférer la propriété des terrains d'assiette des ouvrages. Ce transfert fera l'objet d'une régularisation par acte administratif soumis aux formalités de la publicité foncière.

Ces terrains d'assiette correspondent aux parcelles ci-après :

1/ Terrains d'assiette des ouvrages de la ZAC :

➤ Sur la commune de Grésy-sur-Aix :

- Parcelles cadastrée section AE numéros 90, 100, 107, 110 et 112
- Parcelles cadastrées section F numéros 2049, 2050 et 2055

➤ Sur la commune d'Aix-les-Bains :

- Parcelles cadastrée section AH numéros 426, 437, 448, 451, 452 et 454

2/ Terrains d'assiette de la voirie de liaison sud vers le PAE Combaruches :

➤ **Sur la commune de Grésy-sur-Aix :**

- Parcelles cadastrées section F numéros 2046, 2053, 2022, 873, 2032, 2038, 1199, 1197, 2035, 2039, 863, 1195, 1191, 1193, 861, 877, 865, 1722, 1190, 857, 1183, 855, 1181, 5, 881, 882, 4,
- Parcelle cadastrée section AD numéro 273

➤ **Sur la commune d'Aix-les-Bains :**

- Parcelles cadastrées section AK numéros 64, 61, 104, 97 et 66.

Dans la mesure où cette opération s'analyse comme un transfert de charges d'entretien desdites parcelles, cette rétrocession au profit de Grand Lac se fera à l'euro symbolique.

- ✓ Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac économie ;
- ✓ Vu l'avis conforme du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction départementale des finances publiques de la Savoie en date du 3 mars 2025 ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

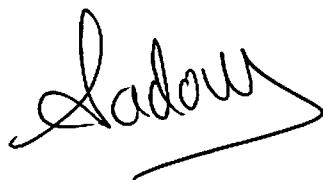
Article 1 : Autorise la signature des procès-verbaux de remise d'ouvrages du PAE des Sources et de la liaison Sud vers le PAE des Combaruches dont les projets sont ci-annexés.

Article 2 : Autorise le transfert de propriété des terrains d'assiette des ouvrages listés ci-dessus, conformément aux plans ci-annexés, pour un euro symbolique.

Article 3 : Que ce transfert est constaté par acte administratif conformément à l'article L1311-13 du CGCT.

Article 4 : Autorise la présidente ou son représentant à signer l'acte de transfert et tous documents s'y rapportant.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 18 juin 2025.



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente



LIAISON SUD ENTRE
LE PAE DES SOURCES
ET LE PAE DES COMBARUCHES

PROCES-VERBAL
DE REMISE D'OUVRAGE

ENTRE**La communauté d'agglomération de Grand Lac,**

Compétente pour la gestion et l'entretien des Parc d'Activités Economiques sur lequel le Programme des Equipements Public a été réalisé et/ou qui ne comporte plus de foncier économique à commercialiser,

Représentée par son Président, Renaud BERETTI, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la délibération n°du..... Communautaire en date du et ci-après désigné par,

« Grand Lac »

ET**Le Syndicat Mixte, Chambéry-Grand Lac Économie,**

Compétent pour l'aménagement et la commercialisation du Parc d'Activité Economique (PAE) des Sources,

Représenté par sa Présidente en exercice, Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la délibération n°..... du Conseil Syndical en date du..... , et ci-après désigné par,

« Chambéry-Grand Lac Économie»

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT**1. PREAMBULE :**

L'aménagement des équipements publics de la ZAC des Sources (route, réseaux, voie verte, hydraulique, etc.) est financé par les recettes de commercialisation.

Les équipements publics réalisés sont remis par tranche ou en totalité aux collectivités compétentes.

Tout au long de la vie du PAE, Chambéry - Grand Lac Economie garde à sa charge l'entretien des parcelles en cours de commercialisation. Les parcelles vendues ou faisant l'objet d'un bail à construction sont ensuite entretenues par le futur acquéreur ou bailleur. L'ASL (Association Syndicale Libre) constituée sur le PAE des Sources pourra à l'avenir engager une action d'entretien mutualisée des espaces publics et privés.

Il est précisé qu'à l'issue de la commercialisation d'un PAE, l'opération comptable est clôturée, et en cas de déficit, les agglomérations sont appelées en participations financières selon les règles définies à Chambéry - Grand Lac Economie.

Sur le plan technique, la réception des travaux a été prononcée le 21 juin 2022 sans réserves. L'installation des réseaux a été conçue et réalisée en lien et selon les prescriptions des concessionnaires (Enedis, Grdf, Grand Lac, etc.). Les réseaux humides (AEP, EU, EP) et les arrêts de bus sont déjà, dès la réception des travaux prononcée, sous compétence de Grand Lac.

Il est rappelé également que Grand Lac intervient sur l'entretien des voiries et accotements des PAE entièrement commercialisés (service patrimoine et budget Grand Lac).

Compte tenu de la réalisation complète des équipements publics situés entre le PAE des Sources jusqu'au giratoire sud de liaison avec le PAE des Cambaruches, il est prévu d'engager une phase de remise d'ouvrages dont l'objet et les modalités sont explicités ci-dessous.

2. Objet :

La communauté d'agglomération de Grand Lac et le Syndicat Mixte, Chambéry-Grand Lac Économie, Se sont réunis à l'effet de procéder à la remise des ouvrages réalisés sur le PAE des Sources et la voirie de liaison vers les Combaruches par Chambéry-Grand Lac Economie à Grand Lac, et ce pour les équipements dont Grand Lac détient la compétence en gestion.

3. Ouvrages concernés par la remise

La remise porte sur l'ensemble des réseaux secs, humides, de la voirie et ses accotements, réalisés conformément au programme des équipements publics de la voirie de liaison sud dans la continuité sud de la rue Charles Luguet. Les plans en annexe 1 du présent document identifient ces ouvrages.

Ces ouvrages ont été réalisés en exécution des marchés notifiés aux entreprises ci-dessous pour chaque lot concerné :

LOT 1 – Terrassements et VRD :

- Groupement FAMY (mandataire), EIFFAGE, MAURO, BLONDET, FONTAINE.

Sous-traitants PORCHERON, ERM, NMG ETANCHEITE, MAURO INDUSTRIE, ESPACES ALPES, SOLS SAVOIE, VRD SERVICES

LOT 2 – Aménagements paysagers

- Groupement MILLET (mandataire), SARL ASSIER.

Les ouvrages remis sont définis par les plans, DIUO et DOE ainsi que les documents nécessaires à leur exploitation qui seront remis sur clefs USB.

4. Coût des travaux

Le coût des travaux par parties d'ouvrages créés est indiqué ci-après ; étant précisés que le montant des travaux suivants **n'intègre pas** :

- Les honoraires de Maîtrise d'œuvre
- Le honoraires d'Etudes préalables
- Les coûts fonciers
- Les travaux préparatoires,
- Les terrassements,
- Les travaux de création des deux nouveaux giratoire sud
- Les travaux de création de passages inférieurs sous l'autoroute

Pour précision, l'enrobée définitive a été réalisée sur la voirie de liaison sud entre la ZAC et le giratoire au sud de la rue Charles Luguet, et les montants indiqués ci-dessous intègrent cette dépense.

Voirie de liaison Sud

Type d'ouvrage	€HT
o Voirie :	
- 10 250 m ² voirie liaison et sud	
- 2 085 ml fourreaux télécom	648 141,19
o Réseau pluvial : 560 ml	361 179,02
o Réseau Eau Potable : 770 ml	115 116,42
TOTAL	1 124 436,63

5. Coût d'entretien

Les coûts d'entretien annuels sont estimés comme suit :

Type d'Ouvrage	€HT/an
Voirie – signalétique- réfection tampons	1 000,00
Voirie – Entretien des accotements espaces verts sur foncier Grand Lac	4 000,00
Déneigement – assuré par la commune de Grésy-sur-Aix	A DEFINIR
TOTAL	18 550,00

6. Constat de remise :

Les susnommés constatent à l'unanimité et sans réserve la conformité des ouvrages aux plans approuvés par le concédant de l'opération d'aménagement, et leur bon état d'entretien ; en conséquence, les représentants, pour le compte de la Communauté d'Agglomération Grand Lac et de Chambéry-Grand Lac économie, déclarent en accepter la remise.

A dater de la présente remise :

1°) La remise des ouvrages par Chambéry-Grand Lac Economie à Grand Lac, qui en assurera désormais leur garde et en sera responsable.

2°) Grand Lac assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, pour les parties d'ouvrages lui incombant, ou pourra confier leur entretien en gestion aux communes concernées

Il est précisé que le transfert de propriété des terrains d'assiette des ouvrages remis fera ultérieurement l'objet d'une réitération par acte administratif, qui sera soumis aux formalités de la publicité foncière.

Fait au Bourget du Lac, en deux exemplaires le

Pour "Chambéry-Grand Lac Économie"

La Présidente

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

Pour "Grand Lac"

Le Président,

Renaud BERETTI

- **Voirie et réseaux associés de la voirie de liaison sud et accotements**





PAE DES SOURCES

PROCES-VERBAL

DE REMISE D'OUVRAGE

ENTRE**La communauté d'agglomération de Grand Lac,**

Compétente pour la gestion et l'entretien des Parc d'Activités Economiques sur lequel le Programme des Equipements Public a été réalisé et/ou qui ne comporte plus de foncier économique à commercialiser,

Représentée par son Président, Renaud BERETTI, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la délibération n°du..... Communautaire en date du et ci-après désigné par,

« **Grand Lac** »

ET**Le Syndicat Mixte, Chambéry-Grand Lac Économie,**

Compétent pour l'aménagement et la commercialisation du Parc d'Activité Economique (PAE) des Sources,

Représenté par sa Présidente en exercice, Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la délibération n°..... du Conseil Syndical en date du..... , et ci-après désigné par,

« **Chambéry-Grand Lac Économie** »

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT**1. PREAMBULE :**

L'aménagement des équipements publics de la ZAC des Sources (route, réseaux, voie verte, hydraulique, etc.) est financé par les recettes de commercialisation.

Les équipements publics réalisés sont remis par tranche ou en totalité aux collectivités compétentes.

Tout au long de la vie du PAE, Chambéry - Grand Lac Economie garde à sa charge l'entretien des parcelles en cours de commercialisation. Les parcelles vendues ou faisant l'objet d'un bail à construction sont ensuite entretenues par le futur acquéreur ou bailleur. L'ASL (Association Syndicale Libre) constituée sur le PAE des Sources pourra à l'avenir engager une action d'entretien mutualisée des espaces publics et privés.

Il est précisé qu'à l'issue de la commercialisation d'un PAE, l'opération comptable est clôturée, et en cas de déficit, les agglomérations sont appelées en participations financières selon les règles définies à Chambéry - Grand Lac Economie.

Sur le plan technique, la réception des travaux a été prononcée le 21 juin 2022 sans réserves. L'installation des réseaux a été conçue et réalisée en lien et selon les prescriptions des concessionnaires (Enedis, Grdf, Grand Lac, etc.). Les réseaux humides (AEP, EU, EP) et les arrêts de bus sont déjà, dès la réception des travaux prononcée, sous compétence de Grand Lac.

Il est rappelé également que Grand Lac intervient sur l'entretien des voiries et accotements des PAE entièrement commercialisés (service patrimoine et budget Grand Lac).

Compte tenu de la réalisation complète des équipements publics du PAE des Sources (à l'exception de la couche de finition de la voirie de la ZAC) il est prévu d'engager une phase de remise d'ouvrages dont l'objet et les modalités sont explicités ci-dessous.

2. Objet :

La communauté d'agglomération de Grand Lac et le Syndicat Mixte, Chambéry-Grand Lac Économie,

Se sont réunis à l'effet de procéder à la remise des ouvrages réalisés sur le PAE des Sources par Chambéry-Grand Lac Economie à Grand Lac, et ce pour les équipements dont Grand Lac détient la compétence en gestion.

3. Ouvrages concernés par la remise

La remise porte sur l'ensemble des réseaux secs, humides, de la voirie et ses accotements, réalisés conformément au programme des équipements publics définis dans le dossier de réalisation de la ZAC. Les plans en annexe 1 du présent document identifient ces ouvrages.

Ces ouvrages ont été réalisés en exécution des marchés notifiés aux entreprises ci-dessous pour chaque lot concerné :

LOT 1 – Terrassements et VRD :

- Groupement FAMY (mandataire), EIFFAGE, MAURO, BLONDET, FONTAINE.

Sous-traitants PORCHERON, ERM, NMG ETANCHEITE, MAURO INDUSTRIE, ESPACES ALPES, SOLS SAVOIE, VRD SERVICES

LOT 2 – Aménagements paysagers

- Groupement MILLET (mandataire), SARL ASSIER.

Les ouvrages remis sont définis par les plans, DIUO et DOE ainsi que les documents nécessaires à leur exploitation qui seront remis sur clefs USB.

4. Coût des travaux

Le coût des travaux par parties d'ouvrages créés est indiqué ci-après ; étant précisés que le montant des travaux suivants **n'intègre pas** :

- Les honoraires de Maîtrise d'œuvre
- Le honoraires d'Etudes préalables
- Les coûts fonciers
- Les travaux préparatoires,
- Les terrassements,
- Les travaux de création des bassins de rétention,
- Les travaux de création des réseaux haute, moyenne et basse tension,
- Les travaux de création du réseau gaz
- Les travaux de construction de la voirie de la ZAC ni des réseaux associés
- Les travaux de construction de la voirie de liaison au sud de la rue Charles Luguët
- Les travaux de construction du nouveau giratoire rue Saint Eloi
- Les travaux de création des deux nouveaux giratoire sud
- Les travaux de création de passages inférieurs sous l'autoroute

Etant également précisé que l'enrobée définitive n'a pas été mise en œuvre sur la voirie principale au sein de la ZAC. Par conséquent, les coûts travaux indiqués ci-dessous n'intègrent pas cette dépense, et Chambéry-Grand Lac Economie s'engage à réaliser ces travaux avant le 31 décembre 2030.

Les montants indiqués ci-dessous tiennent compte de travaux de reprise réalisés sur les voiries et réseaux en 2023 et 2025 et ne rentrant ni dans la Garantie de Parfait Achèvement (GPA) ni dans les critères de la garantie décennale.

Voirie PAE des Sources

Type d'ouvrage	€HT
o Voirie :	
- 6 994 m ² voirie ZAC	
- 7 370 ml fourreaux télécom, dont 3 740 ml dédiés fibre	689 300,77
o Réseau pluvial : 2 692 ml	520 409,92
o Réseau Eau Potable : 2 903 ml	260 867,62
o Réseau Assainissement : 1935 ml	284 605,71
o Mobilités douces : 2813 m ² voie verte et arrêts bus	319 622,79
o Eclairage public : 29 mats, 58 points lumineux	195 629,08
TOTAL	2 270 435,89

5. Coût d'entretien

Les coûts d'entretien annuels sont estimés comme suit :

Type d'Ouvrage	€HT/an
Voirie – signalétique- réfection tampons	1 000,00
Voirie – Entretien des accotements espaces verts sur foncier Grand Lac	15 000,00
Déneigement – assuré par la commune de Grésy-sur-Aix	A DEFINIR
Réseau pluvial (curage grille rue André Rey-Golliet)	1 150,00
Eclairage public : énergie (estimé)	1 400,00
Eclairage public : entretien	A DEFINIR
TOTAL	18 550,00

6. Redevances d'occupation des fourreaux fibre

Etant précisé que la création des fourreaux fibre ayant été intégralement financée par la collectivité, Grand Lac sera légitime dans la perception des redevances d'occupation de ces fourreaux par les différents opérateurs téléphoniques et fibre qui nécessiteraient de transiter leurs installations via ces fourreaux.

Grand Lac fera son affaire de la fixation du tarif d'occupation applicable, de la contractualisation avec les opérateurs à cet effet, et de l'émission des titres de recettes relatifs auprès des différents opérateurs.

Selon les pratiques de Chambéry-Grand Lac économie en vigueur, on peut estimer un montant indicatif de recettes à 18 700 €HT/an une fois que l'ensemble des lots seront commercialisés et desservis par la fibre optique.

(3 740 ml fourreaux fibre X moyenne 5 opérateurs X 1€HT par ml de fourreau occupé = 18 700 €HT / an)

7. Constat de remise :

Les susnommés constatent à l'unanimité et sans réserve la conformité des ouvrages aux plans approuvés par le concédant de l'opération d'aménagement, et leur bon état d'entretien ; en conséquence, les représentants, pour le compte de la Communauté d'Agglomération Grand Lac et de Chambéry-Grand Lac économie, déclarent en accepter la remise.

A dater de la présente remise :

1°) La remise des ouvrages par Chambéry-Grand Lac Economie à Grand Lac, qui en assurera désormais leur garde et en sera responsable.

2°) Grand Lac assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, pour les parties d'ouvrages lui incombant, ou pourra confier leur entretien en gestion aux communes concernées

Il est précisé que le transfert de propriété des terrains d'assiette des ouvrages remis fera ultérieurement l'objet d'une réitération par acte administratif, qui sera soumis aux formalités de la publicité foncière.

Fait au Bourget du Lac, en deux exemplaires le

Pour "**Chambéry-Grand Lac Économie**"

La Présidente

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

Pour "**Grand Lac**"

Le Président,

Renaud BERETTI

Annexe n°1 – Plan des ouvrages rétrocedés :

- **Voirie et réseaux associés de la voirie de liaison, accotements, noue et piste cyclable (gris)**

